



## PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Valence, le 18 août 2023

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### SÉCHERESSE : RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU SUR LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Le Comité départemental « Ressource en Eau » s'est réuni ce jeudi 17 août pour examiner la situation hydrologique du département. En cette période estivale, la ressource en eau du département se dégrade. De ce fait, et en prévision des fortes chaleurs attendues, **le comité a été conduit à prendre les décisions suivantes :**

- Le maintien des restrictions en cours :
  - Le secteur de la Galaure Drôme des Collines demeure en **alerte renforcée**
  - Le secteur Royans Vercors est maintenu en **vigilance**,
  - Le secteur Roubion Jabron est maintenu en **alerte renforcée**,
  - Le secteur de la Berre est maintenu en **alerte renforcée**,
  - Le secteur de la Méouge est maintenu en **vigilance**,
  - Le secteur du Lez est maintenu en **alerte renforcée**,
  - L'ensemble du secteur de la Plaine de Valence est maintenu en **alerte**.
  
- Le renforcement des restrictions :
  - Le secteur de la Drôme passe en **alerte renforcée**
  - Le secteur de l'Aeygue passe en **alerte renforcée**

Compte tenu des prévisions météo, la situation des cours d'eau du département est sous une surveillance accrue.

#### CONSÉQUENCES

Pour les secteurs qui sont placés en **alerte** ou **alerte renforcée**, tous les usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, particuliers, etc.) sont soumis aux restrictions qui s'appliquent à leur catégorie.



A titre d'exemple, elles consistent en :

- la mise en place de tours d'eau pour les agriculteurs privilégiant les arrosages nocturnes . Toutefois certaines irrigations peuvent se faire en journée indépendamment des conditions de vent ou de température, notamment pour les réseaux d'irrigation collectifs ;
- l'interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts, et espaces sportifs aux heures les plus chaudes de la journée (selon le niveau de restriction de 11h à 17h, de 7h à 19h, ou totalement interdit)
- l'interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage, à l'exception des obligations réglementaires (véhicules sanitaires ou alimentaires), techniques (bétonnières...) et véhicules appartenant à des organismes liés à la sécurité ;
- l'interdiction de remplir les piscines (hors première mise en eau après travaux), la remise à niveau restant autorisée ;
- la fermeture des fontaines sauf celles fonctionnant en circuit fermé.

## DES OUTILS POUR INFORMER LE GRAND PUBLIC

Le Gouvernement a lancé le mardi 11 juillet 2023, la plateforme VigiEau permettant de s'informer sur les restrictions de l'usage de l'eau en vigueur en France en fonction de son adresse.

La plateforme VigiEau s'appuie sur la base de données Propluvia. Les données sont renseignées par les directions départementales des territoires dès que les arrêtés préfectoraux sont signés. Il s'agit à la fois des arrêtés-cadres (départementaux et interdépartementaux) et des arrêtés de restriction. Cette plateforme est le résultat d'une collaboration des services de l'État avec la LaReserve.tech.

<https://vigieau.gouv.fr/>

La carte interactive disponible sur le site [drome.gouv.fr](https://drome.gouv.fr) a évolué et permet désormais aux usagers drômois de connaître les restrictions qui s'appliquent à leur situation personnelle, selon sa commune, son statut, son usage. Une foire aux questions est également disponible.

<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau26/>

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

Des fiches pratiques sont disponibles sur le site internet du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires :

<https://www.ecologie.gouv.fr/secheresse-economiser-leau>

Le dossier complet "sécheresse" est accessible sur le site internet de la préfecture :

<https://www.drome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-de-la-Secheresse>

*Pour mémoire, le Comité départemental "ressource en eau" est composé de services et opérateurs de l'État, de représentants de collectivités territoriales, de représentants des commissions locales de l'eau et structures publiques de gestion de la ressource en eau et de représentants des usagers (industrie, agriculture, associations environnementales, pêcheurs, professionnels du tourisme, ...)*

*Il se réunit régulièrement, sous la présidence de la préfète de la Drôme, afin de suivre au plus près l'évolution de la sécheresse dans le département.*